

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

N<sup>o</sup>: XLIII.

Novembre 1791.

Mercredi 2.

---

Séance du Vendredi 21. Octobre.

ON décréta qu'il seroit nommé une Députation pour fixer les limites des Palatinats de *Kijovie* & de *Braclaw*, & on renvoya en même tems à la Députation des Diétines, l'indication des Paroisses de ce dernier Palatinat.

Mr. *Soltyk*, Nonce de *Cracovie*, reprit le projet d'admettre les Villes appartenantes au clergé, aux mêmes prérogatives que les Villes libres de la République, en les assujettissant cependant aux charges envers leurs propriétaires.

Mr. *Skorkowski*, Nonce de *Sandomir*, fût d'avis qu'on accordât aux Villes appartenantes au clergé, qui ont été changées en Villes héréditaires ou qui le feront par la suite, le Benéfice de la loidi 18 Avril, octroyé en faveur des Villes libres.

Mr. *Swietoslawski*, fit la motion de soumettre les Villes héréditaires aux jugemens des Grods, mais on trouva que ce *ferum impar* porteroit immanquablement atteinte aux libertés de ces Villes.

Mr. le Chancelier *Kollqay*, observa, que la liberté des Villes consiste en ce qu'elles ont le droit de se choisir leurs Plénipotentiaires pour la Diète & pour les différentes Magistratures exécutives & judiciaires, où elles sont jugées par leurs

pairs; ainsi en soumettant les Villes à un jugement incomptant, ou les exposeroit sans doute à être foulées & opprimées. (\*)

Les avis furent partagés; les uns demandèrent qu'on décidât sur le champ le projet, les autres désirerent qu'il fût renvoyé à la Députation pour être modifié.

On alla aux voix, & 101. contre 8. se déclarèrent pour qu'il fût renvoyé & corrigé par la Députation.

Les Etats enjoignirent à la Députation établie pour les Duchés de Courlande & de Semigalle, de discuter les griefs des Villes des dits Duchés conjointement avec Mrs. les Gardes des Sceaux, & de leur présenter, dans l'espace de 3. Mois leur opinion sur les différens qui existent à ce sujet.

Mr. Jazierski, Castellan de Lukow, dans la vue d'accélérer les travaux des différentes Députations, proposa d'obliger chaque membre à payer un demi Ducat pour l'hôpital des Enfans trouvés, toutes les fois qu'il aura été absent de la Séance de la Députation; & demanda en même tems, que les Etats enjoignissent à la Commission du Trésor, d'affirmer les forges de la République à la Compagnie qui se présente pour cela. Son projet fut pris à délibérer, & la Séance ajournée au Lundi suivant.

### Séance du Lundi 24. Octobre.

On reprit encore le projet de la Commission du Trésor, corrigé de nouveau par la Députation.

(\*) Cette opinion est appuyée par des exemples fréquens: Les Colons libres, malgré la tutelle de Gouvernement qui leur est accordée par la nouvelle Constitution, sont exposés à toutes sortes de vexations, parce qu'ils n'ont pas encore un jugement des pairs. Ces pauvres gens souffrent en attendant l'ouverture des jugemens référendaires.

Mr. Oskierko, Nonce de Rzeczyce, présenta au nom de ses commettans, une adresse de remerciment pour la nouvelle forme de Gouvernement, dont on fit faire le<sup>e</sup>ture.

Mr. Czacki, Nonce de Czerniechow, inféra à ce qu'on décrétat, que les Candidates pour les Magistratures exécutives & judiciaires fûsent élus dans les Diétines.

Mr. Zabiello, Nonce de Livonie, proposa, d'après la Loide la présente législature, de soumettre les Senateurs & les Nonces au service Militaire, qui sont absens de la Diète, aux ordres de la Commission de Guerre ; & d'y astreindre Mr. Potocki, Nonce, Grand Maître d'Artillerie & Commandant d'une division, le quel, quoiqu'il soit comblé des bienfaits de la République, ne cesse de manifester auprès des Cours étrangères son mécontentement sur la Constitution & le Gouvernement ; & d'assujettir aussi Mr. Rzewuski, Grand-Général de Camp, à prêter serment sur la nouvelle forme du 3. Mai. Cette motion fût étayée par un grand nombre de Nonces.

Le Roi dit " Je ne puis qu'être sensible au zèle que l'on , témoigne pour la nouvelle Constitution. Je dois en même , tems me flatter que l'Illustre Nation qui m'a appelle au , Trône, & qui m'a prescrit des règles dans cette même Con- , stitution, m'a aussi donné des preuves de sa confiance en , me chargeant, conjointement avec le conseil, à la tranquillité publique : J'ai déjà tant de fois déclaré qu'en jurent de , maintenir la nouvelle forme de Gouvernement, j'avois con- , tracté l'obligation de satisfaire à mon serment même au péril , de ma vie ; Je le réitère encore, & je ne demande qu'un peu , de délai, alors je ferai tout ce qui conviendra, tant pour la , dignité des Decrets de la Diète, que pour la sûrete & la , stabilité du Gouvernement, en attendant nous devons nous , occuper du projet mis en décision.

Mr. Jelchi prit la parole, & dit., " Tout Polonois, dans ces momens remarquables, se doit vouer au service de sa

„ Patrie; ainsi quiconque posséde de grands emplois , & qui-  
 „ conque est comblé des faveurs de Votre Majesté . ne peut  
 „ sans compromettre son honneur s'éloigner , ni se dispenser  
 „ de partager les travaux glorieux dont la Nation est occu-  
 „ pée ; cependant tous les Polonois qui sont dans les païs é-  
 „ trangers se trouvent , dans ce cas — Motivé par mes ca-  
 „ yers , je demande qu'ils perdent les pensions attachées à leurs  
 „ charges pendant tout le tems qu'ils resteront hors du païs . “

Mr. le Prince *Czartoryski* Nonce de *Lublin* , observa , que toute inculpation ne doit être faite que juridiquement ; & quoi qu'il croit que les Ministres & les Officiers puissent être astreints au serment , il fut cependant d'avis qu'on renvoyat cette motion aux matières militaires.

Mr. *Sokolnicki* Nonce de *Posen* , appuya la motion de Mr. *Jelski* , en faisant remarquer aux Etats , que les maladies que les Officiers absents pretexteroient , ne sauroient les justifier . “ Un malade , dit il , ne peut pas voyager , mais ce sont des Aristocrates dont nous avons été les jouets , & qui mé- contens du nouveau Gouvernement parcourrent les diffé- rentes Cours pour cabaler . “

Mr. *Weissenhoff* , déclara qu'il n'en vouloit aucunement aux personnes en particulier , mais bien aux Officiers de la République au Grand-Général & au Grand-Maître d'Artillerie ; & observa que ce n'étoit pas assez d'avoir statué de bonnes loix , mais qu'il falloit les faire exécuter , qu'elles ne sauroient l'être que par de bons fonctionnaires . “ Je ne vois pas , con- tinua t' il , ce qui pourroit justifier ces Officiers de n'avoir pas rempli pendant trois ans leurs fonctions , ni pourquoi ils ont passé tout ce tems chez l'Etranger , ainsi , puisque la Pologne s'est donnée un gouvernement si elle est Souveraine dans sa Diète , elle peut donc ordonner au nom de la Nation . Il est tems que les particuliers cessent de lui désobéir & de se

„ manifester contre son Gouvernement dans les Villes étrangères: J'insiste aussi à ce qu'il soit fixé un certain tems aux dits Officiers pour venir remplir leurs fonctions, sous peines d'être déchus de leurs charges.“

Le Prince Marechal de la Confédération de Lithuania, dit, que ce seroit unir la législature au pouvoir judiciaire, si le Etats décernoient d'abord des peines sans s'adreser au Conseil de surveillance; & à la Commission de Guerre, pour ce qui regarde le Ministre & le Grand Général.

Mr. Krzucki, fut d'avis de prendre cet objet en confidération, sur les motifs qu'on change souvent de sentiment après de mures reflexions.

Il s'éleva alors des débats; les uns prétendirent qu'il ne falloit point de délibération lorsqu'il s'agissoit de l'exécution de la loi; les autres soutenoient que le pouvoir législatif feroit un acte de judicature en portant des peines contre ces fonctionnaires.

Mr. Rzewuski, Castellan de Witebsk, témoigna son embarras d'être obligé de dire son sentiment sur un objet qui regarde les devoirs du citoyen & ceux de la nature; qu'il croioit ces personnes trop vertueuses pour entreprendre quelque chose contre leur Patrie, qu'ainsi il convenoit de les convaincre avant de les condemner; mais que cependant il trouvoit juste de les assujettir au serment sur une Constitution qui assure le bonheur de la Nation.

Mr. le Prince Czetwertyński, Castellan de Przemyśl, repré-senta que l'Assemblée législative ne devoit pas s'occuper de cet objet, qu'on ne devoit pas forcer les convictions, & qu'il seroit plus à propos de charger le Conseil de procéder convenablement dans cette circonstance.

Mr. Choiecki, Nonce de Kijovie dit, qu'il désespéreroit de la Patrie si le Gouvernement étoit assez foible vis-à-vis des Citoyens puissants pour délibérer si un fonctionnaire payé, doit obeir à la loi & satisfaire à ses devoirs?

Mr. Linowski, marqua sa surprise sur ce que les Etats étoient si lents à se déterminer au sujet de ces demi-Dieux Polonois, ces Aristocrates prépondérans qui ont donné tant de secousses au Gouvernement. " Ces tems maudits sont pas-  
 , les , dit-il , avec vivacité , où l'égalité méprisée a fléchi devant les gens puissants — Un Grand-Général , un Officier payé n'est qu'un serviteur de l'Etat aux yeux de la loi ; ainsi je demande qu'on donne incessamment des ordres à tous fonctionnaires payés , pour qu'ils aient à remplir leurs charges dans un tems fixé . "

On décréta : que le Conseil donnroit des ordres aux Ministres de se rendre dans la Patrie , & que les Officiers Militaires seroient requis par la Commission de Guerre de prêter serment sur la Constitution , & de venir remplir leur emplois.

Plusieurs autres projets ayant été pris en délibération , la Séance fut ajournée au lendemain.

### *Séance du Mardi 25. Octobre.*

On reprit le projet de la Commission rédigé conformément à la réunion des deux Trésors.

On insista sur le projet de Mr. Czacki , portant que l'élection des Candidates pour différentes Magistratures se fera aux Diétines.

Mr. Sokolnicki , renouvela la motion relative , aux Ministres & Officiers absens , & demanda la lecture de la note adressée à ce sujet au Conseil de surveillance.

Après cette lecture , il marqua sa satisfaction de ce que la note porte , que le Conseil donnera des ordres directs aux dits fonctionnaires de revenir dans la Patrie , & prêter serment sur la Constitution du 3. Mai.

Mr. Krzucki , prétendit que cette note adressée au Conseil , blessoit l'autorité de la Diète , & demanda qu'elle fût reformée & portât injonction . On y acquiesça , & cette ordre passa à l'unanimité . Il porte en substance , que M. M. les Maréchaux sont chargés de faire part au Conseil que c'est la

volonté des Etats, qu'il ordonne aux Ministres & Officiers absens de revenir dans l'espace de trois Mois pour satisfaire à leurs devoirs & prêter serment sur la nouvelle Constitution.

Mr. *Jablkowski*. Nonce de *Sieradie*, étaya par un discours fort élloquent le projet de Mr. *Czacki*; Il demanda que les Chefs de la Commission du Trésor eussent le titre de Grands Trésoriers, sur les motifs que d'après, la loi, le nombre des Ministres doit être amoindri; & que la nomination des Officiers du Trésor fût réservée au Grands Trésoriers, qui étant responsables, doivent choisir des sujets capables & surs.

Mr. *Girygor* observa, que comme la Nation n'aura pas toujours des *STANISLAS AUGUSTE*, il pourra résulte un jour des inconveniens de ce que la Capitale est indiquée pour les Sessions de la Commission du Trésor; & désira que les Commissaires présens aux Séances ne partageassent pas les appointemens des absents. Plusieurs voix se déclarèrent pour le projet de Mr. *Czacki*; mais on représenta qu'il devoit passer à part, puisqu'il contenoit des objets qui regardent toutes les Magistratures.

Mr. *Jezierki*, Castellan de *Lukow*, qui étend toujours ses vues sur l'économie, l'industrie & les manufactures du pays, proposa d'assigner des fonds pour le Canal de *Muchawiec*, afin de rendre navigables d'autres Rivières. Il approuva que les Candidates pour les Magistratures fussent élus dans les Diétines, excepté pour cette seule fois.

Mr. *Dzialynski*, s'opposa à l'article qui laisse le commandement du Bataillon des Pontonniers aux Grands Trésoriers.

Mr. *Zylinski* Plénipotentiaires du Département de *Grodno*, rappela la loi, qui fixe deux Plénipotentiaires de chaque Province pour être membre de la Commission.

Enfin après de longs débats & des modifications, le projet de la Commission passa à l'unanimité, & la Séance fut adjournée au Jeudi suivant.

*Séance du Jeudi 27. Octobre.*

L'Assemblée s'occupa encore du projet de la Commission du Trésor rédigé par la Députation, mais on demanda que l'ordre de la semaine, fixe par la loi pour les matières économiques, fût observé.

Mr. Pininski insista sur le projet des Starosties, mais Sa Majesté jugea nécessaire de ne pas interrompre un sujet dont la Diète s'occupe depuis si long tems.

On fit lecture de ce projet contenant X articles. Mr. le Prince Maréchal de la Confédération de Lithuanie, demanda au de la Province les modifications à faire dans le dit projet:

*1mo.* La Session alternative de la Commission en Lithuanie.

*2do.* Que les Citoyens du pays soient employés comme Officiers du Trésor pour la Lithuanie.

*3tio.* Qu'il y ait autant de Plenipotentiaires des Villes de Lithuanie, qu'il n'y en a des Villes de la Couronne comme membres de la Commission, sur tout lorsqu'il s'agira d'objets de commerce.

On fit en conséquence quelques changemens à part tandis que le projet passa à l'unanimité.

Mr. Potocki, pour ne laisser aucun doute à quelques membres sur le lieu des Sessions de la Commission du Trésor, observa que la Residence du Roi leur est assignée par la loi; c'est-à-dire, *Varsovie* pendant deux Diètes consecutives, & *Grodno* pour l'alternative de la troisième. Il observa enfin, qu'il falloit moins s'occuper du lieu des Sessions de la dite Commission, que des mesures à prendre pour que le transport de cette Magistrature n'occasionne aucun inconvenient.

Enfin, après quelques observations, les modifications proposées furent adoptées unanimement.

On fit la lecture du projet relatif aux Starosties, après laquelle la Seance fut limité au lendemain.